

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
18 juin 2026**

Présidence : M. Thomas McMullin

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 704 relatif au comptes 2025 entendu le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : **d'approuver** les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 tels que présentés dans le préavis no 704 du 18 mai 2026, présentant un total de charges de CHF 26 102 634 et un total de revenus de CHF 26 112 256 ;

Article 2 : **de donner décharge** à la Municipalité pour sa gestion.

Ainsi délibéré en séance du 18 juin 2026.

Le Président :



Thomas McMullin



La secrétaire :



Laetitia Jaccard Gaspar